

Joël CHAULET

Compte de Résultat 1/2

✓ Certified by yousign

certifiés conformes

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 375 074,37		1 375 074,37	1 161 255,40
	Montant net du chiffre d'affaires	1 375 074,37		1 375 074,37	1 161 255,40
	Production stockée				53 227,00
	Production immobilisée				22 169,77
	Subventions d'exploitation				9,85
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			12 551,63	
	Autres produits			35 542,72	
	Total des produits d'exploitation (1)			1 423 168,72	1 236 662,02
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			112 424,82	94 682,43
	Impôts, taxes et versements assimilés			24 130,43	24 352,63
	Salaires et traitements			952 119,80	861 731,59
	Charges sociales du personnel			160 950,77	141 366,44
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir			4 013,18	2 865,04
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			9 169,04	6 211,58
	Dotations aux provisions				11 000,00
	Autres charges			9 795,91	1 422,58
	Total des charges d'exploitation (2)			1 272 603,95	1 143 632,29
RES ULTAT D'EXPLOITATION				150 564,77	93 029,73

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RES ULTAT D'EXPLOITATION		150 564,77	93 029,73
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	394,87	477,57
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	394,87	477,57
RESULTAT FINANCIER		(394,87)	(477,57)
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		150 169,90	92 552,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	85,50	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		85,50	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(85,50)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		37 543,00	24 526,00
TOTAL DES PRODUITS		1 423 168,72	1 236 662,02
TOTAL DES CHARGES		1 310 627,32	1 168 635,86
RES ULTAT DE L'EXERCICE		112 541,40	68 026,16

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

A2MICILE PARIS 17
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 50 RUE DES MOINES
75017 PARIS 17
495 287 930 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à treize heures, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Monsieur Carlos DA SILVA PINTO,
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci | 8 parts |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci | 12 parts |

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Monsieur Carlos DA SILVA PINTO préside la séance, en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et

valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 112.541,40 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 112.541,40 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	112.541,40
Report à nouveau	E.	892,65
<u>TOTAL DISPONIBLE</u>	<u>E</u>	<u>113.434,05</u>

A titre de dividendes	E.	113.000,00
Au report à nouveau	E.	434,05
<u>TOTAL AFFECTE</u>	<u>E.</u>	<u>113.434,05</u>

Ce dividende de 113.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 113.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45.200,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 67.800,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	17.200,00	40.800,00
31/12/2020	22.000,00	33.000,00
31/12/2019	40.400,00	60.600,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du gérant, Monsieur Carlos DA SILVA PINTO, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et par les associés présents.

Carlos DA SILVA PINTO
Gérant

Carlos PINTO

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

A2MICILE PARIS 17
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 50 RUE DES MOINES
75017 PARIS 17
495 287 930 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à treize heures, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Monsieur Carlos DA SILVA PINTO,
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci | 8 parts |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci | 12 parts |

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Monsieur Carlos DA SILVA PINTO préside la séance, en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et

valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 112.541,40 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 112.541,40 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	112.541,40
Report à nouveau	E.	892,65
<u>TOTAL DISPONIBLE</u>	<u>E</u>	<u>113.434,05</u>

A titre de dividendes	E.	113.000,00
Au report à nouveau	E.	434,05
<u>TOTAL AFFECTE</u>	<u>E.</u>	<u>113.434,05</u>

Ce dividende de 113.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 113.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45.200,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 67.800,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	17.200,00	40.800,00
31/12/2020	22.000,00	33.000,00
31/12/2019	40.400,00	60.600,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du gérant, Monsieur Carlos DA SILVA PINTO, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et par les associés présents.

Carlos DA SILVA PINTO
Gérant

Carlos PINTO

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

A2MICILE PARIS 17
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 50 RUE DES MOINES
75017 PARIS 17
495 287 930 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 29 MARS 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 112.541,40 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	112.541,40
Report à nouveau	E.	892,65
<u>TOTAL DISPONIBLE</u>	<u>E</u>	<u>113.434,05</u>

A titre de dividendes	E.	113.000,00
Au report à nouveau	E.	434,05
<u>TOTAL AFFECTE</u>	<u>E.</u>	<u>113.434,05</u>

Ce dividende de 113.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende de 113.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45.200,00 Euros,
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 67.800,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	17.200,00	40.800,00
31/12/2020	22.000,00	33.000,00
31/12/2019	40.400,00	60.600,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Carlos DA SILVA PINTO,
Carlos PINTO Gérant

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

certifiés conformes

Carlos PINTO

✓ Certified by  yousign

certifiés conformes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	24 171,50	13 166,54	11 004,96	13 384,85
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	9 326,00		9 326,00	8 676,00
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		34 897,50	14 566,54	20 330,96	22 060,85
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	195 883,64	9 169,04	186 714,60	144 671,67
	Autres créances	2 038,42		2 038,42	4 571,89
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	147 557,03		147 557,03	96 520,27
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	239,61		239,61	513,21
	TOTAL (III)	345 718,70	9 169,04	336 549,66	246 277,04
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		380 616,20	23 735,58	356 880,62	268 337,89

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	892,65	866,49
	Résultat de l'exercice	112 541,40	68 026,16
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	115 634,05	71 092,65
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	1 000,00	1 000,00
	Total des provisions	1 000,00	1 000,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 482,83	309,44
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 948,84	19 516,65
	Dettes fiscales et sociales	172 886,27	129 899,32
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	29 928,63	46 519,83
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	240 246,57	196 245,24
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	356 880,62	268 337,89
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	112 541,40	68 026,16
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	240 246,57	196 245,24
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 482,83	309,44
	(3) Dont emprunts participatifs		

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	24 171,50	13 166,54	11 004,96	13 384,85
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	9 326,00		9 326,00	8 676,00
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		34 897,50	14 566,54	20 330,96	22 060,85
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	195 883,64	9 169,04	186 714,60	144 671,67
	Autres créances	2 038,42		2 038,42	4 571,89
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	147 557,03		147 557,03	96 520,27
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	239,61		239,61	513,21
	TOTAL (III)	345 718,70	9 169,04	336 549,66	246 277,04
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		380 616,20	23 735,58	356 880,62	268 337,89

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	892,65	866,49
	Résultat de l'exercice	112 541,40	68 026,16
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	115 634,05	71 092,65
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	1 000,00	1 000,00
	Total des provisions	1 000,00	1 000,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 482,83	309,44
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 948,84	19 516,65
	Dettes fiscales et sociales	172 886,27	129 899,32
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	29 928,63	46 519,83
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	240 246,57	196 245,24
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	356 880,62	268 337,89
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	112 541,40	68 026,16
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	240 246,57	196 245,24
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 482,83	309,44
	(3) Dont emprunts participatifs		